Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2025-1

Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 20 février à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 14 février 2025 qui a été adressée par mail le 14 février 2025.

Présents: Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann ROTA, Isabelle TISSOT (8)

Excusé avec procuration: Yann PATULA donne procuration à Yann ROTA (1),

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation: 14/02/2025

Nombre de membres présents : 8

Date de l'affichage:

Nombre de membres votants : 8 + 1 = 9 Secrétaire de séance : Céline COLAS

Objet : achat de parcelles à la succession Boisson Jacky

La commune de meussia a reçu le 30/01/2025 un courrier de l'étude Jurisnotaires de Lons le Saunier. Elle a la possibilité d'exercer son droit de préemption sur des parcelles appartenant à la succession de M. Boisson Jacky. Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité,

Décide d'acheter les parcelles suivantes :

section	numéro	lieudit	nature	ha	a	ca
A	165	La fraite	futaie	0	18	10
В	207	chantria	terre	0	20	30
C	285	Château sarasin	taillis	0	16	60
C	331	A la cabusse	pâture	0	15	60
C	332	A la cabusse	taillis	0	45	70
C	666	Cote begua	pré	0	41	75
D	282	Sous la cote de maisod	lande	0	13	10
Contenance totale						1ha 71a 15c

ainsi qu'une surface de 74a 21 ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée A 195/sous la fraite/futaie de 1ha 64a 20 ca.

- Accepte le prix de mille euros hors frais,
- **Dit** que les frais divers seront à la charge de la commune.
- Autorise le maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré le 20 février 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-1 adoptée à l'unanimité (8 voix POUR)

La secrétaire de séance, Céline COLAS

Le Maire, Isabelle TISSOT